

# PMA, pourquoi les évêques disent « non »

[la-croix.com/Sciences-et-ethique/Ethique/PMA-pourquoi-veques-disent-non-2018-09-20-1200970372](http://la-croix.com/Sciences-et-ethique/Ethique/PMA-pourquoi-veques-disent-non-2018-09-20-1200970372)

Loup Besmond de Senneville

20 septembre 2018



Le texte est d'importance. Les responsables français de l'Église catholique ont rendu public jeudi 20 septembre un épais document – plus de 100 pages – sur la procréation. En plein débat sur la révision des lois de bioéthique, ils prennent position de façon claire et officielle sur l'extension de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules. Reste à savoir comment ces prises de position seront reçues dans le débat.



Synthèse de "La dignité de la procréation", déclaration des évêques de France sur la PMA. En préparation depuis plusieurs semaines, ce texte, dont l'élaboration a été pilotée par l'archevêque de Rennes, Mgr Pierre d'Ornellas, est signé, fait rare, par tous les évêques de France. Ceux-ci ont eu jusqu'au week-end du 15 et 16 septembre pour envoyer leurs observations à la Conférence des évêques de France, qui les a ensuite intégrées au texte final. L'ensemble a été bouclé en début de semaine et peaufiné jusqu'à mardi 18 septembre. Il sera notamment envoyé aux parlementaires, qui doivent examiner le projet gouvernemental de révision des lois de bioéthique à partir de janvier 2019.

## Un texte entre éthique et juridique

Sur le fond, les options de l'Église catholique ne changent pas : l'extension de la PMA, peut-on lire dans ce document intitulé *La dignité de la procréation*, « apparaît contraire à la dignité et au bien de l'enfant ». Mais au-delà de la conclusion, l'Église catholique s'interroge à la fois sur les fondements éthiques et sur les conséquences potentielles d'une

telle évolution. Les évêques estiment ainsi que ce changement « *entraînerait des conséquences graves relatives à la filiation, à la mission de la médecine et à l'établissement de priorités de santé inspirées par l'exigence du soin* ».

Avec ce document, situé à la frontière entre éthique et juridique, les évêques entendent entrer dans le « *dialogue* » avec la société, comme ils l'avaient fait au printemps avec une déclaration similaire sur la fin de vie. « *La liberté humaine n'est vraiment elle-même que lorsqu'elle répond à la fascination de la technique par des décisions qui sont le fruit de la responsabilité morale* », peut-on y lire. Le tout forme un appel à « *résister collectivement à la fascination de la technique* ».

## Le texte soulève l'extension de la PMA à « toutes les femmes »

---

Pour parler de l'extension de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules, les évêques ont choisi de replacer cette thématique hautement sensible dans le cadre d'une réflexion plus large sur les enjeux éthiques de la procréation, à la fois en soulignant l'importance de la « *fraternité* » et en s'attachant à l'« *intérêt supérieur de l'enfant* ». Ils rappellent ainsi la « *valeur fondamentale* » de la procréation et insistent sur son lien avec la « *dignité* » de toute personne.

Après avoir examiné les « *principaux problèmes éthiques* » posés par la pratique actuelle de la PMA – à laquelle l'Église est opposée, qu'elle soit utilisée pour des couples hétérosexuels ou homosexuels –, le texte en vient à la question précise de l'extension de cette technique à « *toutes les femmes* ». Le document identifie ainsi « *cinq obstacles éthiques* » à la modification de la loi dans ce domaine.

## « Cinq obstacles éthiques » à la modification de la loi

---

Premier d'entre eux : la privation d'une référence paternelle, contraire selon les évêques au bien de l'enfant. Celle-ci ne peut qu'engendrer, lit-on dans le texte, des « *souffrances prévisibles* » pour les enfants et au-delà, un affaiblissement plus général de la place du père dans la société. Le deuxième obstacle tient au « *risque de marchandisation* » : le manque de sperme qu'entraînera l'extension de la PMA à de nouvelles indications débouchera forcément sur la tentation de rémunérer les gamètes ou d'en acheter à l'étranger, estiment-ils. Un coin enfoncé dans le principe, fondamental dans l'édifice éthique français, de la gratuité des éléments issus du corps humain.

Troisième obstacle : l'attachement à la « *mission de la médecine* », menacée en cas d'extension de la PMA. Car cette technique serait utilisée pour répondre à la souffrance engendrée par un désir d'enfant insatisfait, et non plus en raison d'une infertilité médicalement constatée. Quatrièmement : les évêques s'inquiètent du poids toujours plus important du concept de « *projet parental* », y voyant un renforcement de la volonté humaine au détriment de la réalité biologique.

Enfin, dernier point, le texte relève « *l'impossible justification* » d'un changement législatif par le seul argument de l'égalité. « *L'altérité des sexes peut conduire à des traitements différenciés* », écrivent les évêques, qui s'appuient sur le rapport du Conseil d'État. « *C'est d'ailleurs pourquoi le Conseil d'État estime que le statu quo de la loi est juridiquement*

*envisageable.* » Par ailleurs, interrogent-ils, « *si l'argument d'égalité sert de justification à l'établissement d'une double généalogie maternelle, comment sera-t-il possible de refuser la GPA* » aux hommes ?

## L'Église veut s'imposer comme une interlocutrice solide

---

Avec *La dignité de la procréation*, il s'agit pour l'Église de prendre la parole sur l'un des sujets les plus sensibles de la révision des lois de bioéthique, tout en s'imposant comme une interlocutrice solide pour les responsables politiques. D'où le choix d'un texte en grande partie technique et faisant de très nombreuses références à des travaux récents, comme ceux du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) ou du Conseil d'État. « *Ce texte prend sa source dans le regard d'émerveillement des parents, dans leur attention et leur conscience du respect et de la responsabilité* », explique le père Bruno Saintôt, jésuite et directeur du département d'éthique biomédicale du Centre Sèvres, à Paris. « *Il insiste sur l'unité de la personne qui est indissociable de son corps et de ses relations fondamentales, dont celles de l'engendrement.* »

« *À travers ce texte, les évêques affirment qu'il s'agit de reconnaître la souffrance des couples de femmes ou des femmes célibataires, tout en affirmant que l'enfant reste un don de Dieu et qu'il n'est pas un dû* », explique quant à lui le père Vincent Leclercq, théologien moraliste à l'Institut catholique de Paris. « *À travers l'idée de fraternité, ils montrent bien que l'AMP (assistance médicale à la procréation, NDLR) ne concerne pas seulement les individus mais aussi le bien commun, c'est-à-dire le bien de nous tous. Notre responsabilité est donc individuelle, mais aussi collective.* »

« *Depuis plusieurs mois, l'Église catholique suit de très près tout ce qui touche à la révision des lois de bioéthique. L'institution entend être tout à fait vigilante sur ces questions* », analyse Séverine Mathieu, sociologue et directrice d'études à l'École pratique des hautes études. Une mobilisation qui ne se limite pas à l'institution. « *Dans les débats qui ont été organisés en France, de nombreux catholiques se sont exprimés, non pas en tant que catholiques, mais en avançant un argumentaire souvent fondé sur la protection ou la vulnérabilité* », relève-t-elle. Une manière d'essayer de se faire entendre par l'ensemble de la société.